

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS**Objet : 2023-13 Mission de CSPS pour l'aménagement de la salle du Conseil communautaire au Centre aquatique du Clermontais**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu Code de la commande publique, notamment l'article R2123-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant la nécessité de désigner un titulaire pour un mission de coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour l'aménagement de la salle du Conseil communautaire au centre aquatique du Clermontais, et conformément à l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 11 juillet 2023,

DECIDE

Article 1 : Un contrat de prestations intellectuelles, pour une durée prévisionnelle de 7 mois, est conclu avec la société LESUEUR MEUNIER COORDINATION, dont le siège est situé à CREISSAN (34370) – 17 avenue de Saint Just,

Désignation	Montant H.T. du marché
Mission CSPS pour l'aménagement de la salle du Conseil communautaire au Centre aquatique du Clermontais	3 380,00 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à Clermont l'Hérault, le 20 juillet 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.